

Conseil local de la jeunesse

mardi, 21 juillet , 2015

<http://ville-nangis.fr/democratie-participative/conseil/conseil-local-jeunesse/>

Le Conseil Local de La Jeunesse a pour objectif de permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la ville. Leur participation doit permettre un enrichissement de la politique jeunesse. Leurs points de vue sur des sujets qui les concernent, mais aussi sur d'autres, sont précieux pour les élus.

Enfin, il s'agit pour eux d'exercer une citoyenneté active dans un engagement qui les responsabilise et les conduit vers l'autonomie. Le conseil est composé de 29 membres âgés de 13 à 23 ans. Il se réunit en séance plénière deux fois par an.

Des groupes travaillent sur des thématiques choisies par les jeunes : santé, accessibilité et bien-être ; culture et évènementiel, patrimoine ; sports et loisirs ; solidarité. La durée du mandat est de 2 ans. Le Conseil et la ville ont adhéré à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes qui regroupe 433 conseils à ce jour.
